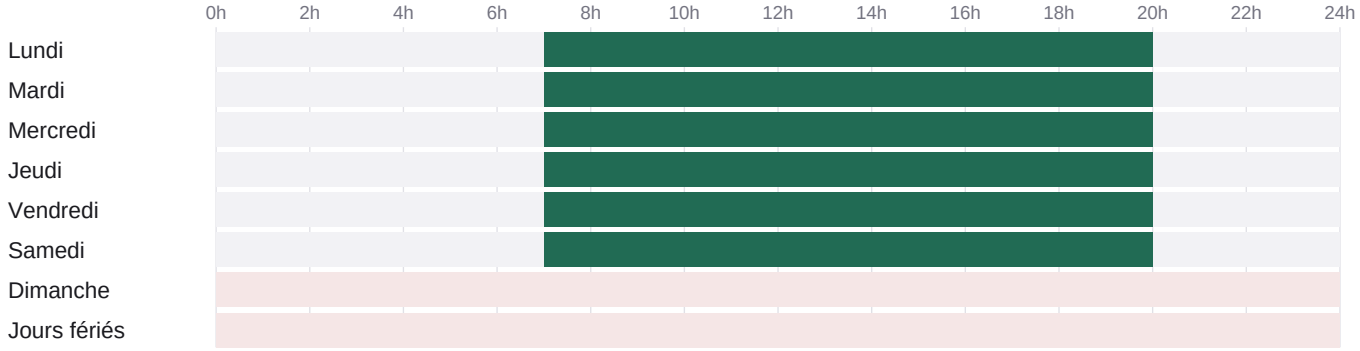
Horaires des travaux bruyants à Englos

59320 · Nord (59) · 618 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté municipal relatif aux nuisances sonores (bruit de voisinage), signé le 15 avril 2002 (article 2). À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au samedi	7h - 20h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés. »

Texte officiel : https://englos.fr/vie-du-village/civisme/bruit/

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Arrêté municipal relatif aux nuisances sonores (bruit de voisinage), signé le 15 avril 2002 (article 1). À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au samedi	7h - 20h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Toute personne physique ou morale utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient (industriels, agricoles, horticoles...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente. »

Texte officiel : https://englos.fr/vie-du-village/civisme/bruit/

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.